

Comité de suivi du site Natura 2000 de Puisaye-Forterre

Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2021

Etaient présents :

Monsieur	Gilles	ABRY	Conseiller départemental du canton de Cœur de Puisaye, représentant du Président du Conseil départemental de l'Yonne
Madame	Nadia	BARUCH	CNPF Yonne
Monsieur	Michel	CARRE	Elu à la mairie de Mézilles
Madame	Sophie	CHOKOMIAN	DDT de l'Yonne
Madame	Valérie	DEFOSSE	ONF
Monsieur	Yves	DESMOULINS	Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne
Monsieur	Roland	EVE	LPO Bourgogne-Franche-Comté
Monsieur	Yves	FOUQUET	Maire de Fontaines
Monsieur	Cédric	FOUTEL	CENB
Madame	Najiba	HADJALLI	Conseillère départementale du canton de Vincelles, adjointe à la mairie de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe
Madame	Bernadette	HERMIER	Maire de Saint-Martin-des-champs
Madame	Nicole	LAVENU	ADENY
Madame	Cécile	LEMOINE	Chargée de mission du site Natura 2000 à la CCPF
Monsieur	Jean	MASSE	Maire de Saints-en-Puisaye
Monsieur	Claude	MILLOT	Maire de Moutiers-en-Puisaye
Monsieur	Dominique	MORISSET	Adjoint à la mairie de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Vice-président à la CCPF, Président du Cosui
Monsieur	Gilles	PAVY	OFB
Madame	Chantal	REVERDY	Maire de Dampierre-sous-Bouhy
Monsieur	Bernard	RISTORD	DGS de la CCPF
Monsieur	Hervé	VAN DAMME	Adjoint à la mairie de Thury

Etaient excusés :

CBNBP
Comité départemental olympique sportif de l'Yonne
Dreal Bourgogne-Franche-Comté
EPAGE du Loing
Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Groupement des agrobiologistes de l'Yonne
SAFER
SHNA-OFAB
Yves VECTEN, Conseiller départemental

Le comité de suivi (cosui) du site Natura 2000 de Puisaye-Forterre, porté par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF), s'est réuni à la salle des fêtes de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe de 10h00 à 12h00.

1/Accueil des participants

Dominique MORISSET, président du comité de suivi, remercie les personnes présentes de leur participation avant de présenter la liste des excusés.

L'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Désignation de la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000
- ✓ Election du Président du Comité de suivi
- ✓ Bilan d'activités 2022
- ✓ Programme d'activités 2023
- ✓ Points divers

2/Désignation de la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000

Une nouvelle convention d'animation doit être signée par la structure en charge du portage du site Natura 2000 de Puisaye-Forterre, actuellement la CCPF. Celle-ci aura une durée de 3 ans. Il est donc demandé aux membres du cosui de désigner la structure en charge du portage de l'animation du site Natura 2000. Les règles de la désignation sont présentées (voir diaporama).

Seule la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est candidate à sa propre succession. Les membres du cosui désignent, à l'unanimité, la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 des Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre (FR 2601011).

3/Election du Président du Comité de suivi

Pour les mêmes raisons que le point précédent, le président du cosui doit être réélu. Les règles du vote sont présentées (voir diaporama).

Monsieur Dominique MORISSET, adjoint à la mairie de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe et Vice-Président à la CCPF en charge de l'environnement et des circuits de proximité, se porte candidat. Aucune autre candidature n'est manifestée. Monsieur Dominique Morisset est élu, à l'unanimité moins 1 abstention, président du cosui.

4/Bilan d'activités 2022

Comme pour les années précédentes, la présentation du bilan annuel portera sur les principales actions du document diffusé en amont de la réunion. Le diaporama projeté lors de la réunion, et présentant ces éléments, est joint au présent compte-rendu.

Suite à la présentation des difficultés d'avancement avec Voies Navigables de France pour le renouvellement de la convention de partenariat, les membres du cosui proposent de faire rentrer ce projet dans le cadre des autres actions portées par la CCPF. Un travail dans ce sens sera donc engagé.

5/Programme d'activités 2023

Le programme d'activité est le même que celui qui a été présenté au cosui de 2021 puisqu'il concernait les années 2022 et 2023. Le diaporama projeté lors de la réunion, et présentant ces éléments, est joint au présent compte-rendu.

Il est demandé aux membres du cosui de se prononcer sur l'opportunité de mener un travail sur une évolution du périmètre du site Natura 2000. Le cosui se prononce en faveur d'un travail afin d'identifier si certains secteurs pourraient être éligibles (enjeu vis-à-vis de la politique Natura 2000 et demande locale).

6/Points divers

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 12h00.